



CHAUBET-Manon 13/12/2024



PROJET PEDAGOGIQUE

2025

Sommaire

<u>Introduction</u>	3
<u>Cadre pédagogique</u>	
Projet pédagogique	4
Objectifs généraux	4
Objectifs opérationnels	5
<u>Les moyens</u>	
Moyens humains	5
Modalités de recrutement	6
Moyens matériels	6
Partenaires pédagogiques	7
Outils d'informations	7
<u>Convention partenariat</u>	
La CAF	7
La DDCS	8
La PMI	8
<u>Fonctionnement</u>	
Présentation d'une journée type :	8
<u>Le rôle de l'équipe d'encadrement</u>	
La direction de l'ACM	9
Les animateurs	10
<u>Les relations</u>	
Les relations au sein de l'équipe	10
Les relations animateurs-enfants	10
<u>L'évaluation</u>	11

Introduction

L'accueil Collectif de Mineurs de Villargelle est géré depuis janvier 2024 par la commune de Noves, service Enfance-Jeunesse. Il tend à développer sa fonction éducative à travers l'activité de loisirs. Ses démarches et ses objectifs s'appuient sur l'article 7 de la déclaration des droits de l'enfant :

« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientés vers des fins visées par l'éducation : la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

L'ACM est ouvert de 8h à 18h aux enfants novais et palunais, scolarisés et ceux jusqu'à leur 14 ans. Il a une capacité d'accueil de 76 places lors des vacances scolaires.

La structure se situe dans un domaine champêtre et arboré de 5000 m².

L'équipe de direction souhaite instaurer une relation conviviale basée sur le respect et la communication entre tous les acteurs de la structure (enfants, animateurs, parents, intervenants, ...)

1 Cadre pédagogique

1.1 Projet pédagogique

Des rencontres intergénérationnelles, un projet fondamental de cohésion sociale et de rupture de l'isolement social des personnes âgées.

Il devient nécessaire de sensibiliser les enfants au cycle de la vie avec le phénomène du vieillissement de la population notamment en leur donnant l'occasion de côtoyer des personnes âgées.

L'intérêt de cette démarche réside essentiellement dans le contact entre les deux générations. Il repose sur les notions de partages et d'échanges et peut se faire à travers différents projets et activités.

1.2 Objectifs généraux

Le but de la démarche est de permettre aux enfants de prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et de la continuité de la vie, des besoins et des difficultés liés à la vieillesse et du respect entre les âges.

Favoriser l'échange intergénérationnel permet également l'émergence d'un lien social fort entre les générations. On assiste aujourd'hui à une augmentation exponentielle de l'espérance de vie, qui génère de fait un accroissement du nombre de générations amenées à vivre ensemble en même temps.

Ainsi, les personnes âgées vont se sentir considérées et valorisées en partageant leur expérience, leur vécu. De plus, elles vont être stimulées socialement et de manière cognitive. L'objectif étant de rompre leur isolement social et de lutter contre leur solitude.

1.3 Objectifs opérationnels :

Les deux générations pourront alors :

- ☑ Partager des moments de détente et de convivialité, agréables et enrichissants avec la mise en place de loto, goûter, repas, atelier cuisine,...
- ☑ Découvrir d'autres personnes et développer de nouvelles relations avec la participation de différentes associations novaise et palunaise (EFS 13 et Le temps des loisirs,...) et d'établissement spécialisée (Ehpad Intercommunal La Durance) par le biais de correspondance vidéo, photo,...
- ☑ S'ouvrir vers l'extérieur grâce à des interactions physique avec des rencontres encadrées (enfants et adolescents ainsi qu'avec l'équipe d'animation.
- ☑ Découvrir d'autres lieux, en proposant des sorties adaptées à tous les publics.

2 Les moyens

2.1. Moyens humains :

Le personnel dépend de l'effectif d'enfants accueillis selon les périodes de vacances. De manière générale, il comprend :

- ☑ 1 directrice/directeur
- ☑ 1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Cette équipe d'animation comprend au moins 50% de diplômés BAFA (ou équivalent) et maximum 20% sans formation. Le nombre de stagiaires pratiques BAFA dépendra de ces deux impératifs.

- ☑ 4 agents municipaux chargés de l'entretien des locaux et de la restauration.

2.2 Modalités de recrutement :

La direction est chargée de répondre à toutes les candidatures et de recruter en fonction des besoins de la structure. Les animateurs sont engagés sur une durée déterminée suite à un entretien oral (accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation) et d'une période d'essai.

Tout animateur devra fournir obligatoirement :

- Une fiche de renseignements
- La photocopie de ses vaccinations à jour
- Son numéro de sécurité sociale
- Une copie de son diplôme BAFA (ou fiche de stage)
- Une photocopie de sa carte d'identité

Les agents municipaux seront tenus de remettre à la direction les informations suivantes :

- Une fiche de renseignements
- La photocopie de ses vaccinations à jour
- Un extrait de casier judiciaire n°3 (de moins de 3 mois)
- La copie de leur diplôme ou qualification

2.3 Moyens matériels :

Un local de 250m² qui comprend :

- 2 salles d'activité (ou réfectoire pour les petites vacances)
- 2 salles d'activité et dortoir, adapté pour les enfants de moins de 6 ans
- 1 pièce permettant de stocker le matériel pédagogique
- 1 bureau de direction comprenant 1 sanitaire et une douche
- 1 pharmacie
- Des sanitaires
- 1 cuisine
- Un vaste parc naturel autour de la structure, exploité pour toutes les activités extérieures.

- ☑ Un gymnase municipal pour des activités sportives intérieures en cas d'intempéries (salle de l'Espacier)

2.4 Partenaires pédagogiques :

- ☑ La médiathèque de la commune
- ☑ Tous les intervenants à savoir : associations et structures, culturelles, artistiques, sportives et manuelles, entrant dans la constitution d'activités pédagogiques et ludiques, au bénéfice de la mise en œuvre de présent projet.

2.5 Outils d'information et de relation aux familles :

- ☑ Les tableaux d'affichage numérique
- ☑ Les points informations des écoles
- ☑ La page Facebook du Service Enfance Jeunesse
- ☑ Le site : <https://noves.fr/> permet de retrouver l'ensemble des documents concernant l'ACM :
 - Le fonctionnement de la structure
 - Le dossier d'inscription ainsi que les pièces à fournir
 - Le projet pédagogique
 - Les activités proposées
 - Le règlement intérieur

3 Convention & partenariat

3.3 La CAF :

Cette institution permet aux familles allocataires de la CAF des Bouches du Rhône de bénéficier d'aides au séjour en Accueil de Loisirs pour les enfants qui fréquentent la structure de Villargelle.

Ces aides sont directement déduites après le calcul des ressources de la famille (quotient familial)

3.2 La SDJES :

L'accueil Collectif de Mineurs de Villargelle est un établissement qui répond à la législation de la Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Bouches du Rhône. Il est déclaré au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Populaire et reçoit un agrément.

3.3 La PMI :

Nous sommes en contrat avec un service qui nous conseille pour certaines démarches sociales. C'est la Protection Maternelle Infantile qui après visite, délivre auprès de la SDJES, l'agrément permettant d'accueillir des enfants de 3 à 5 ans.

4 **Fonctionnement**

4.1 Présentation d'une journée type :

- De 8h00 à 9h00 : Accueil du matin échelonné

Les enfants sont accueillis directement sur l'ACM de Villargelle.

- De 9h00 à 09h30 : Pointage et présence

Les animateurs procèdent à l'appel de chaque groupe et fait remonter les présents et absences ainsi que toutes informations communiquées par les familles au bureau de direction. La direction donne les informations aux agents municipaux en charge des repas.

- De 09h30 à 11h30 : Déroulement des activités :

La préparation, l'aménagement des locaux, le nettoyage du matériel et le rangement font partie intégrante de l'activité. Activités établies en fonction du planning d'activité des vacances.

- De 11h30 à 13h00 : Repas

Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se dirigent vers les tables. Les animateurs veillent à faire respecter le calme. Le repas doit être un moment calme et convivial.

- De 13h00 à 14h00 : Temps libre

Ils sont consacrés aux activités calmes : lecture, jeux de société,

Ce sont des temps qui permettent aux enfants de se détacher du groupe pour se retrouver.

Les enfants qui le souhaitent peuvent également jouer à l'extérieur mais toujours sous la surveillance des animateurs. C'est un temps qui doit être réfléchi et préparé par les animateurs comme toute autre activité.

De 13h00 à 15h30 : temps de sieste pour les enfants de 3 à 5 ans

De 14h00 à 16h00 : Déroulement des activités (cf. activités du matin)

De 16h00 à 16h30 : Goûter

Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se dirigent vers les tables. Comme pour le repas, les animateurs veillent à faire respecter le calme.

De 17h00 à 18h00 : Accueil du soir échelonné

Lorsque les parents récupèrent l'enfant, les animateurs doivent être à même de leur donner toutes les informations de la journée. Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes habilitées (mentionnées dans la fiche de renseignements).

Les accueils du matin et du soir sont un moment important de la journée : ils permettent à l'équipe d'animation et aux parents de pouvoir se rencontrer et d'échanger.

Cette « journée type » peut être modifiée par les animateurs, en concertation avec la Direction, suivant les spécificités de leurs projets d'animation.

5 Le rôle de l'équipe d'encadrement

5.1 La direction de l'ACM de Villargelle doit :

- Garantir le respect du projet éducatif et du présent projet pédagogique.
- Assurer la sécurité physique et morale de l'ensemble des acteurs du Centre de Loisirs
- Assurer les fonctions administratives, logistiques et relationnelles du Centre.
- Permettre aux animateurs d'avoir un suivi régulier de leurs méthodes d'animation.

- ☑ Assurer la communication au sein de l'équipe par le biais de réunions et d'entretiens individuels.
- ☑ Faire le lien entre parents, partenaires, équipes d'animation, la commune et tous les autres acteurs potentiels.
- ☑ Assurer son rôle de formateur auprès des animateurs.

5.2 Les animateurs doivent être :

- ☑ Garants de la sécurité physique, physiologique et morale des enfants.
- ☑ Garants des thèmes proposés, des activités mises en place.
- ☑ En capacité de s'adapter à toutes les situations.
- ☑ Disponibles et à l'écoute des enfants, des intervenants et des parents.
- ☑ Respectueux des personnes, des locaux, des horaires, du matériel, ...
- ☑ Soucieux de la réglementation en vigueur
- ☑ Investis dans les activités et les thèmes proposés.

6 Les relations

6.1 Les relations au sein de l'équipe

La direction favorise la communication au sein de l'équipe d'encadrement en se rendant le plus possible disponible et à l'écoute, en participant aux sorties extérieures et aux activités mise en place par les animateurs. Mais également en organisant régulièrement des réunions de travail et d'échanges. Elle souhaite également créer une atmosphère de travail prônant la confiance et la bienveillance.

6.2 Les relations animateurs-enfants :

Il faut être vigilant au vocabulaire et au comportement des enfants. Parallèlement, les animateurs doivent être attentifs au vocabulaire qu'ils emploient en présence des enfants et aux attitudes qu'ils adoptent.

Malgré les difficultés qui peuvent survenir, il faut toujours privilégier les explications et trouver ensemble des sanctions positives.

Les animateurs doivent favoriser l'expérimentation, la découverte, susciter la curiosité et l'imagination des enfants.

7 L'évaluation

L'évaluation est un moment important, car il permet de faire le point et de consolider, voire d'améliorer les choses.

« Evaluer, c'est reconnaître et mesurer des effets ; une évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis d'expérience »

7.1 Elle vise à apprécier :

- La pertinence de l'action : les objectifs sont-ils adaptés ?
- L'efficacité : les objectifs sont-ils atteints ?
- L'utilité : l'action a-t-elle un impact ?
- La cohérence : les différents éléments vont-ils dans le même sens.

7.2 L'évaluation se fait en 3 temps :

Avant l'action :

- Diagnostic
- Grille d'évaluation

Pendant l'action :

- Collecte des données
- Prise de recul sur les actions menées
- Réunion hebdomadaire

Après l'action :

- Bilan à chaque fin de période de vacances
- Bilan de fin d'année pour évaluer l'activité sur l'année et formuler des propositions pour l'année à venir.